

Actualités de la REP PMCB 2024

CD2E - Amiens

28/11/2024



FOCUS

ORGANISME COORDINATEUR

- Une **SAS avec 4 associés** :



- Un agrément délivré par arrêté le **17 février 2023 jusqu'à fin 2024**
- Deux grandes missions principales :



Assurer l'équilibrage de la filière : faire respecter les obligations de collecte à due proportion de la part de marchés Amont



Porter des sujets d'intérêt commun :

- Les **standards communs de collecte séparée** et de collecte conjointe,
- La mise en œuvre et le **déploiement des points de maillage** tous les 10 ou 20 km
- **Gestion des dépôts sauvages** et des déchets interdits (amiante)
- **Elaboration du contrat-type unique** pour les collectivités
- **Etudes** (critères d'éco-modulations, reprise chantiers, substances dangereuses,
- **Etude Réemploi** sur l'évaluation du gisement et proposition de nouveaux objec



1 - ACTUALITE DE LA REP PMCB

Collecte des PMCB sur les chantiers > 50m³



- Reprise sans frais opérationnelle depuis le démarrage (traitement)
- Arrêté du 20 février 2024 (publié 1^{er} mars) :
 - **Soutien à la collecte et au transport décalé au 1^{er} janvier 2025**
 - **Etude pour définir des critères d'éligibilité et des moyens adaptés pour une reprise efficace sans frais, en tenant compte des spécificités des chantiers**

Arrêté du 3 juillet 2024 (publié le 6 juillet) modifiant le cahier des charges (modalités entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025) :



- **Obligation de la reprise sans frais dans les entrepôts des entreprises du bâtiment :**
 - dans le cas où l'entreprise dispose de contenants dont elle supporte les coûts de mise à disposition
 - quelle que soit la fréquence d'enlèvement dès lors que ces contenants ont un volume unitaire supérieur à 8 m³.
- **Mise en place d'un dispositif de traçabilité des déchets**
- **Mise en place d'un outil unique conjoint à destination des détenteurs professionnels de déchets du bâtiment leur permettant un accès simplifié aux différents points de reprise de leurs déchets**

2 - ACTUALITE DE LA REP PMCB



Obligation de reprise par les distributeurs optimisée (Décret du 19 novembre 2024 publié le 21 novembre) :

- **Proximité de 5 km** (reprise gratuite des déchets sans obligation d'achat en proposant des points de collecte situés à moins de cinq kilomètres de leur lieu de vente).
- **Obligation contrat** (avant de mettre en place cette modalité d'optimisation, le distributeur doit obtenir l'accord des gestionnaires de déchets via une convention, dont une copie est transmise aux éco-organismes agréés avec lesquels ils sont en contrat).
- **Obligation d'information** (le distributeur doit informer le nom, adresse, coordonnées et horaires d'ouverture de chacune des installations ainsi que les catégories d'utilisateurs pouvant y être accueillies)
- **Collecte conjointe possible dans les déchèteries professionnelles**

3 - ACTUALITE DE LA REP PMCB



Les **standards des matériaux** sont publiés sur le site de l'OCAB : <https://oca-batiment.org/consignes-tri/>



Des solutions proposées pour distinguer la **frontière entre PMCB et TP** (double usage) : <https://oca-batiment.org/ressources/>



Publication de l'**info-tri** : <https://oca-batiment.org/ressources/>



Le document « **Projet de maillage** » remis aux pouvoirs publics le 1^{er} décembre 2023. Une réunion d'étape avec la DGPR s'est tenue **le 23 juillet dernier**.



Le document « **Plan de prévention et de gestion des déchets DROM/COM** » remis aux pouvoirs publics le 17 novembre 2023

FOCUS ETUDE

LES ÉTUDES FINALISÉES ET EN COURS



Gisement :



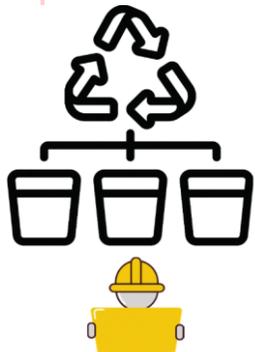
Etude de gisement conduite par le GIE des CERC visant à réévaluer le gisement de déchets PMCB.



Réemploi : **en cours**

Etude en cours et en collaboration avec l'ADEME :

- L'étude a pour but d'établir de nouveaux objectifs en s'appuyant sur un état des lieux actuels et une priorisation des produits et matériaux à réemployer. Elle vise également proposer des actions supplémentaires pour optimiser les canaux de reprise en vue de massifier le réemploi.



Standards de tri : **en cours**

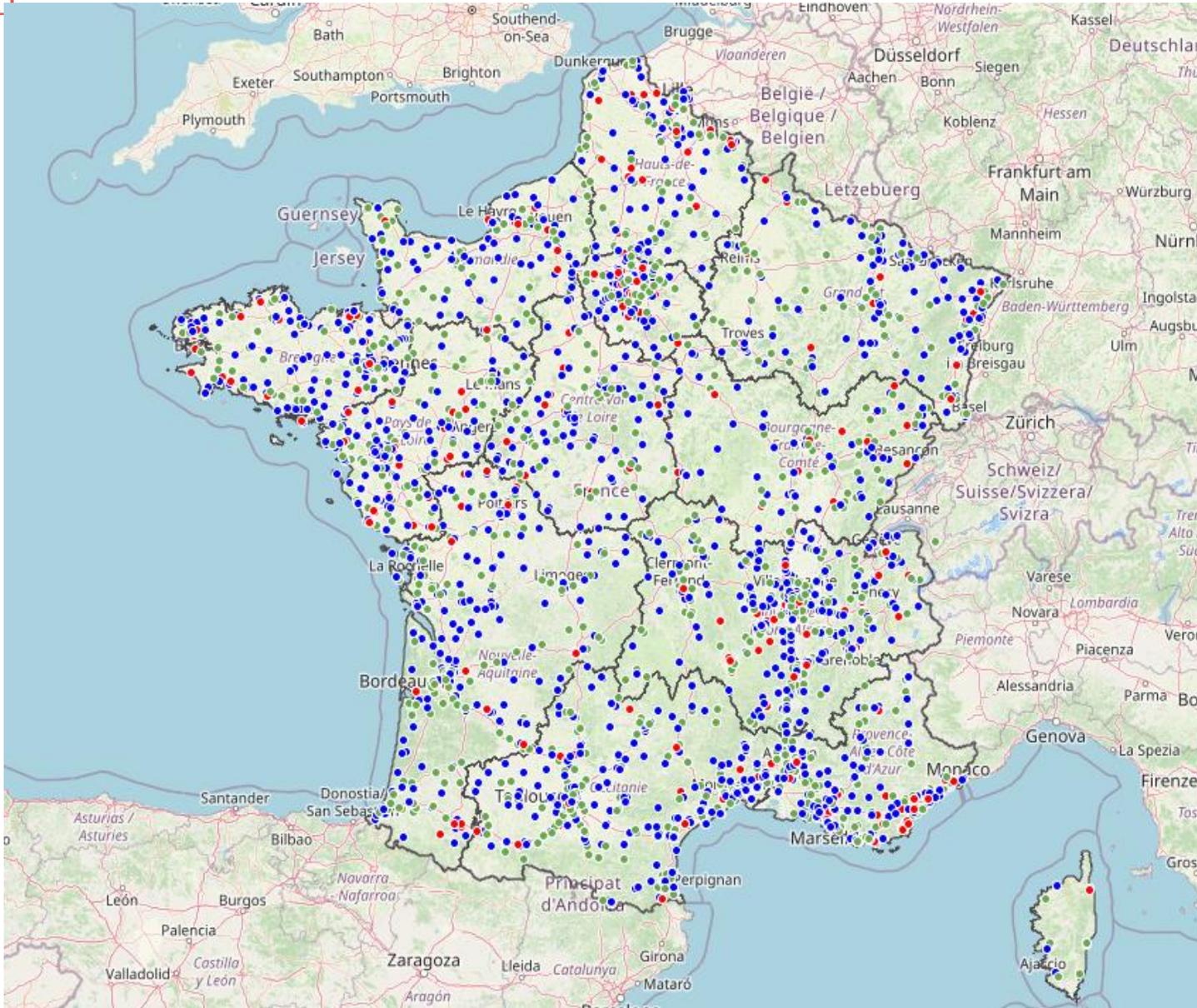
Travaux de mise à jour sur les consignes de tri (résiduels)



Déchets dangereux : **en cours**

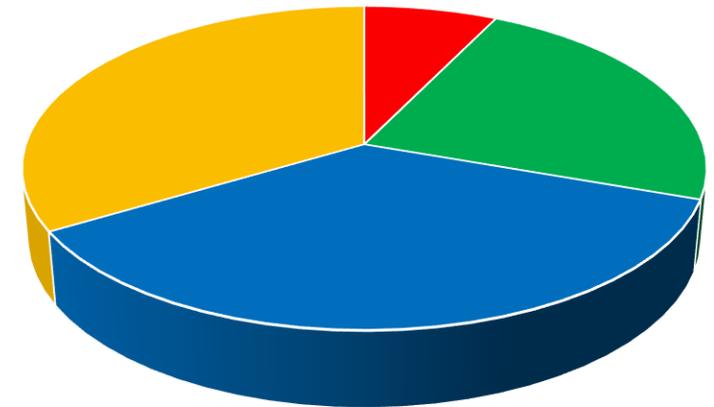
1. Étude en cours avec l'ADEME : mise en œuvre sur les chantiers de construction afin d'identifier les substances dangereuses ainsi que les produits en contenant.
2. Etude propre OCAB visant à compléter l'étude ADEME, remise au plus tard le 30/6/25.
3. Caractérisation des produits suivants : Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre.

DEPLOIEMENT NATIONAL DES POINTS DE REPRISE (au 18 novembre 2024)



5781 points de reprise

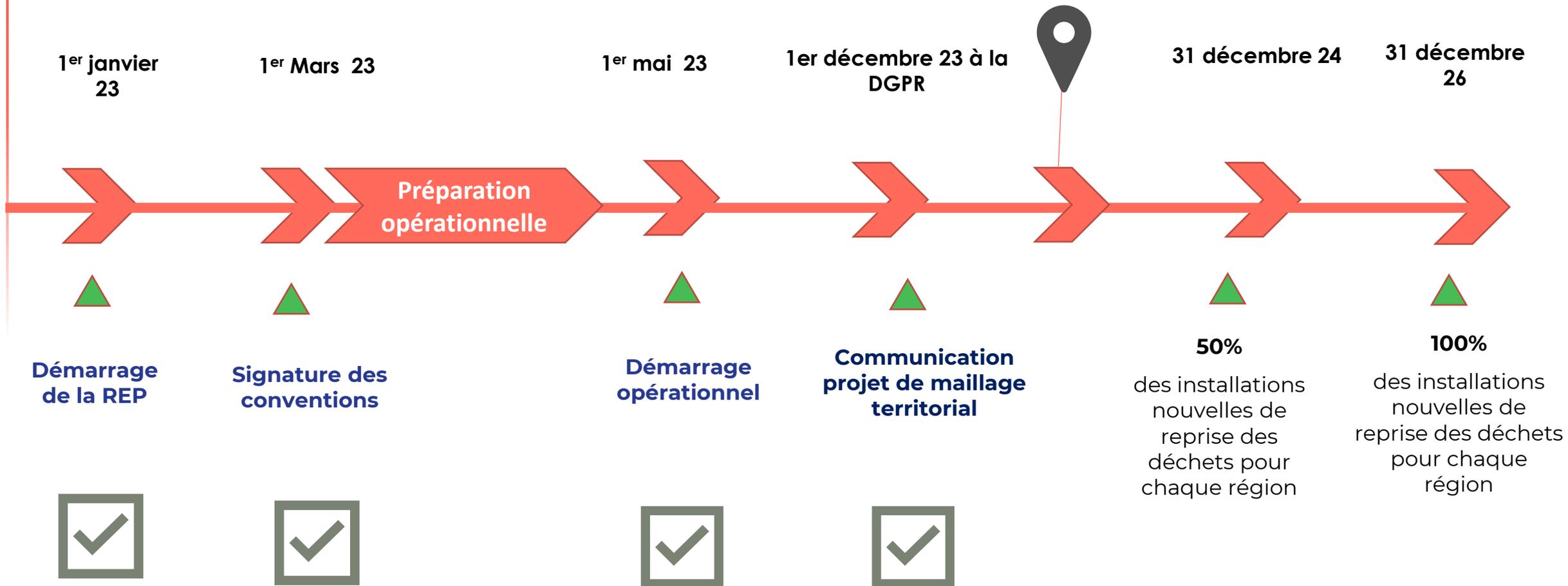
- 492 Déchetterie professionnelles
- 1341 Plateformes d'inertes
- 1994 Distributeurs
- 1953 Déchetteries publiques



Déploiement progressif de la REP

par un démarrage opérationnel à compter du 1^{er} mai 2023

Points d'étape réguliers du déploiement
du maillage avec les régions de France
ainsi que la DGPR





NOS OFFRES DE REPRISE DES DÉCHETS DE CHANTIER

Valobat en quelques mots

5500 Adhérents

55% des metteurs sur le marché

+3000 points de collecte
+3000 chantiers soutenus
+400 entreprises équipées

Un éco-organisme soutenu par des actionnaires
représentant tous les secteurs et tous les métiers



Nos offres de reprises des déchets à destination **des artisans et entreprises du bâtiment**

Le chantier génère peu de déchets



Apport en points de reprise



Le chantier génère beaucoup de déchets
et passe pas un opérateur de déchets



Service de reprise sur chantier



L'entreprise dispose d'un entrepôt
et y massifie ses déchets



Service de reprise à l'entrepôt



Nos services sont cumulables et adaptables en fonction des chantiers



**Chantiers générant peu de déchets :
petite rénovation, construction,
maisons individuelles...**

Apport volontaire en points de reprise via l'application ValoDépôt



- Gestion des déchets de chantier en autonomie et sans rdv, via l'application ValoDépôt
- Localisation du point de reprise le plus proche du chantier
- Sélection des déchets et quantités à déposer pour préremplir le bordereau de dépôt, simplicité et conformité de la traçabilité

➔ **Reprise sans frais des déchets triés, selon types acceptés en point de reprise**
1700 points de reprise actifs à date



1 apport / jour / chantier
maximum 3,5t/apport



Conditions de dépôt : points de reprise, conditions d'accès et de déchets repris indiqués dans l'application



Déchets acceptés : tous les déchets de la construction : plaques de plâtre, bois, isolant, carrelage...

Un reste à charge peut s'appliquer sur les inertes

1

Téléchargez l'application
ValoDépôt

2

Triez vos déchets avec le
guide de tri en ligne

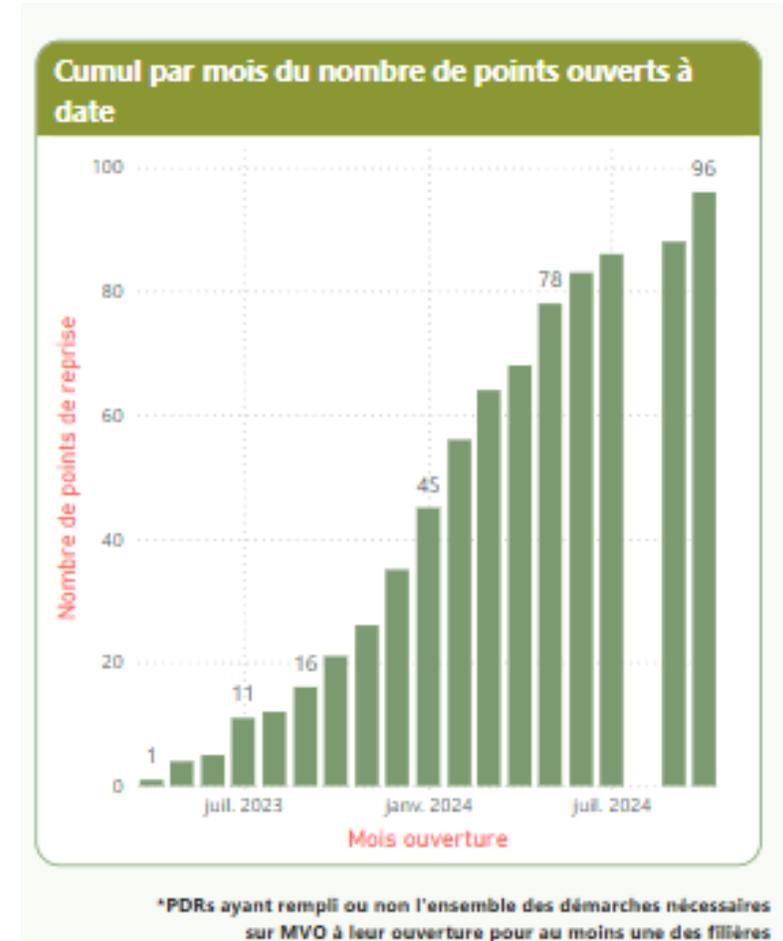
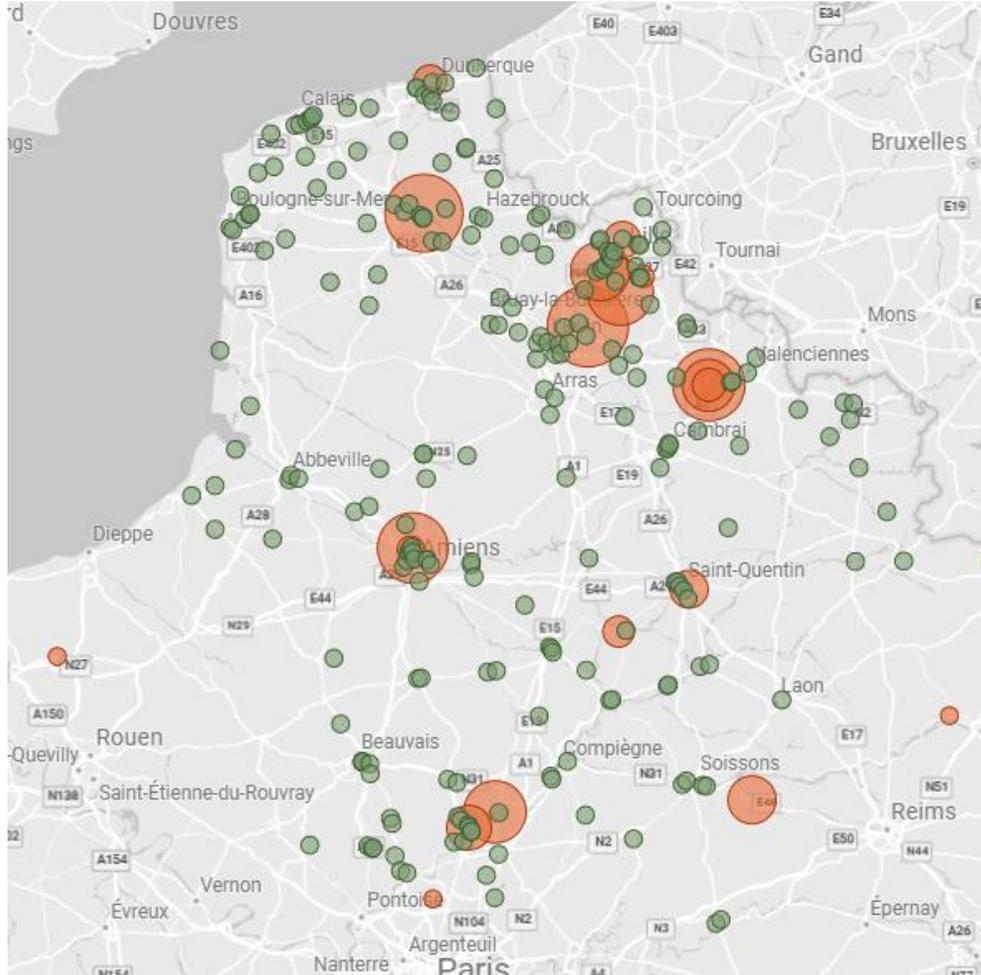
3

Sélectionnez le point de reprise
le plus proche

4

Déposez vos déchets dans le
point choisi

Apport volontaire en points de reprise via l'application ValoDépôt



97 points de reprise actifs,
hors SPGD

104 déchèteries publiques
avec un ou plusieurs flux actif

7209 Collectes réalisées

19 000 T déjà collectées



**Chantiers générant beaucoup de déchets :
démolition, rénovation globale, logements
collectifs ou bâtiments non résidentiels**

Service de reprise sur chantier via contrat type gestionnaire de déchets



- Gestion des déchets via l'opérateur de déchet retenu pour le chantier, préalablement référencé sur le site Valobat (contrat GDD).
- Contenants par types de déchets installés par le gestionnaire de déchets
- Les déchets triés sont collectés sur le chantier et acheminés par le gestionnaire de déchets jusqu'à l'exutoire indiqué par Valobat

➔ Prise en charge du coût de traitement des déchets triés, l'opérateur ne facture pas ces flux à son client entreprise de travaux



Pas de tonnage minimum ni maximum par apport



Déchets acceptés : tous types de déchets de construction (plâtre, bois, plastique...), contenants à déterminer en amont du chantier



Déchets refusés : déchets dangereux, en mélange, souillés, hors déchets de construction, emballages....

1

Créez votre compte
« Entreprise de travaux »

2

Créez votre fiche chantier, et désignez (ou faites référencer) votre opérateur de déchets

3

Après validation par Valobat, votre prestataire met en place les contenants sur le chantier

4

Assurez-vous du tri sur le chantier
Les **flux triés** ne seront pas facturés

La reprise chantiers : comment ça marche ?



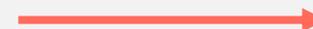
L'entreprise contractualise avec son gestionnaire de déchets (GDD) référencé



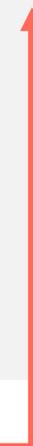
Le gestionnaire de déchets opère sur le chantier et ne facture plus le coût de traitement des déchets



Le gestionnaire de déchets signe un contrat de référencement

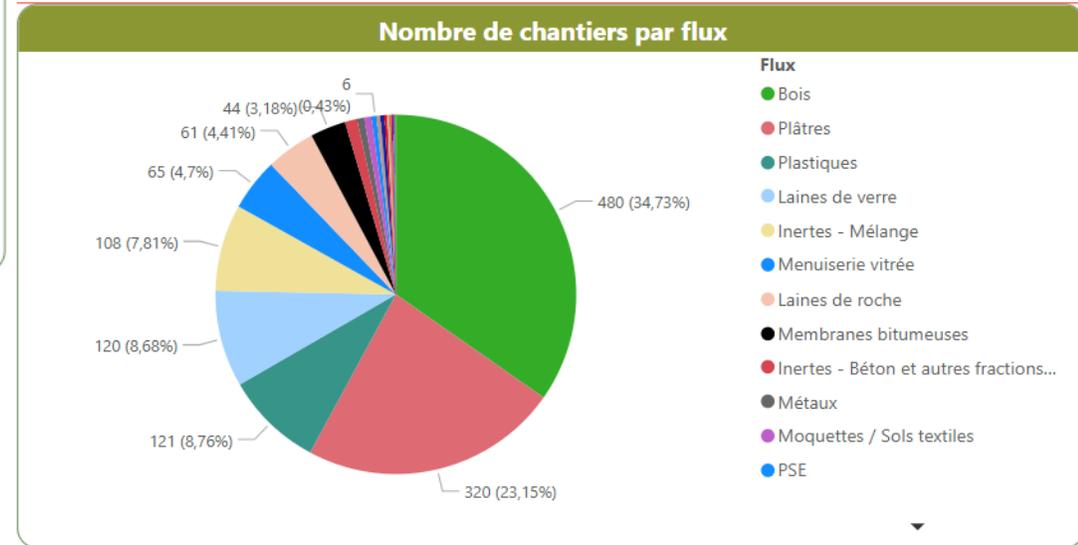
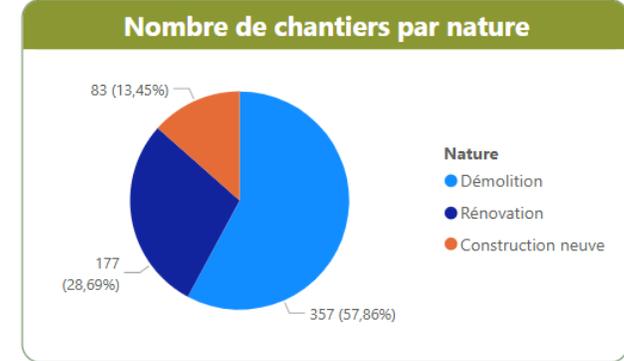
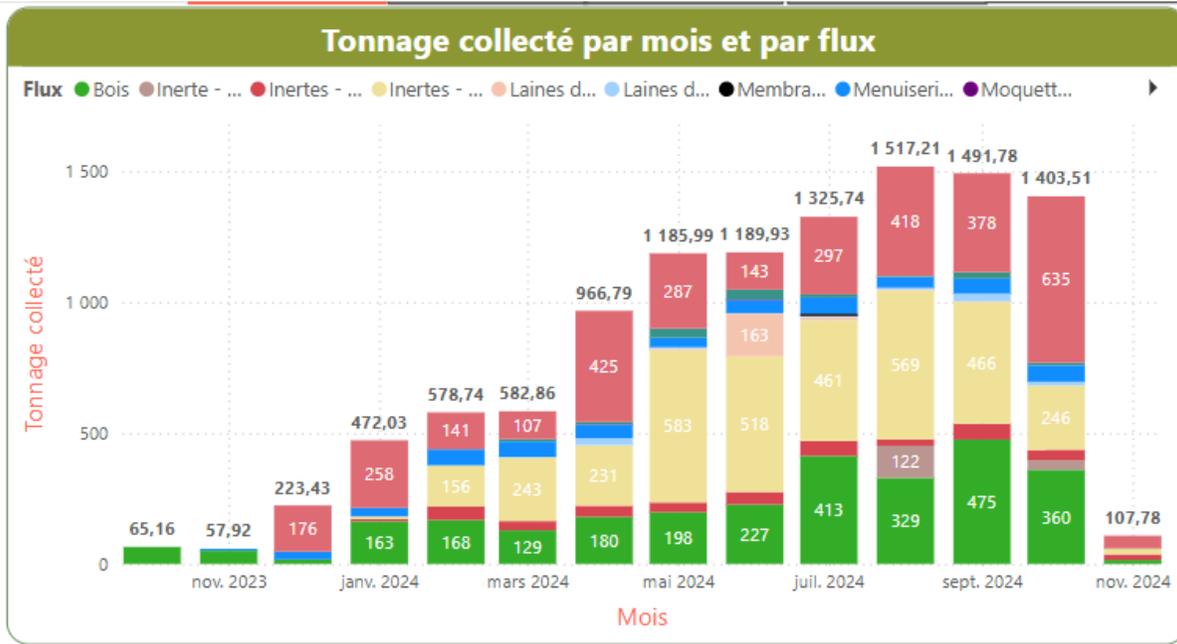


Valobat soutient financièrement le gestionnaire de déchets



L'entreprise déclare ses chantiers à Valobat pour bénéficier du service

Service de reprise sur chantiers



449 chantiers créés

1407 flux de déchets déclarés

+ de 11 000 tonnes déjà soutenues

22 flux différents de PMCB gérés par Valobat



Service de reprise à l'entrepôt via contrat type entreprise du bâtiment

- Enlèvement des déchets via My Valobat Opérateurs (contrat entreprise du bâtiment)
- Regroupement en contenants dédiés à l'entrepôt de l'entreprise
- 2 modalités de massification et collecte disponibles :
 1. Offre grands volumes: pose de contenants et collecte à l'entrepôt pour les flux PMCB principaux (en bennes ou chevalets) via l'opérateur Valobat
 2. Offre petits volumes : Vidage direct sur un site Valobat sur rdv (contenant et transport à la charge de l'entreprise)



Prise en charge de la matière triée par Valobat sur le site d'accueil ou depuis l'entrepôt en cas de tonnages importants (Voir tableau des modalités slide suivante)

Conditions d'éligibilité :
Capacité à regrouper les déchets triés à l'entreprise

 **Pas de tonnage annuel minimum** mais mise à disposition d'un contenant dès 12 rotations de bennes par an (ou 500 menuiseries vitrées)

 **Déchets triés** par types de matériaux

 **Déchets acceptés :**
1) Métaux, plâtre, plastiques, menuiseries, bois
2) 5 flux ci-dessus + Laine de roche et de verre

1

Créez votre compte
« Entreprise du bâtiment »

2

Complétez le **formulaire**,
prenez rdv avec notre équipe
pour valider le contrat

3

Commandez vos contenants
selon les modalités choisies

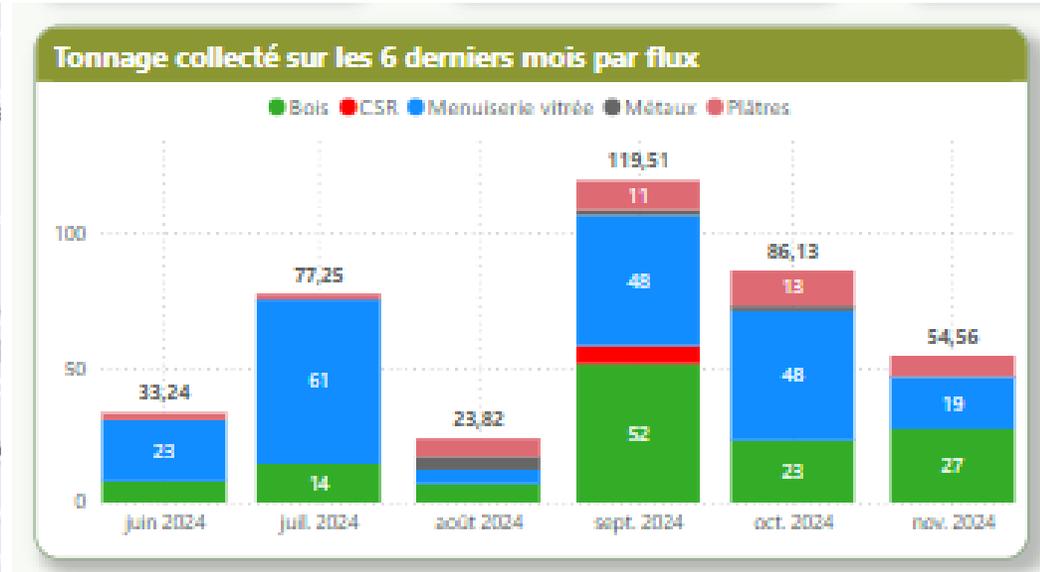
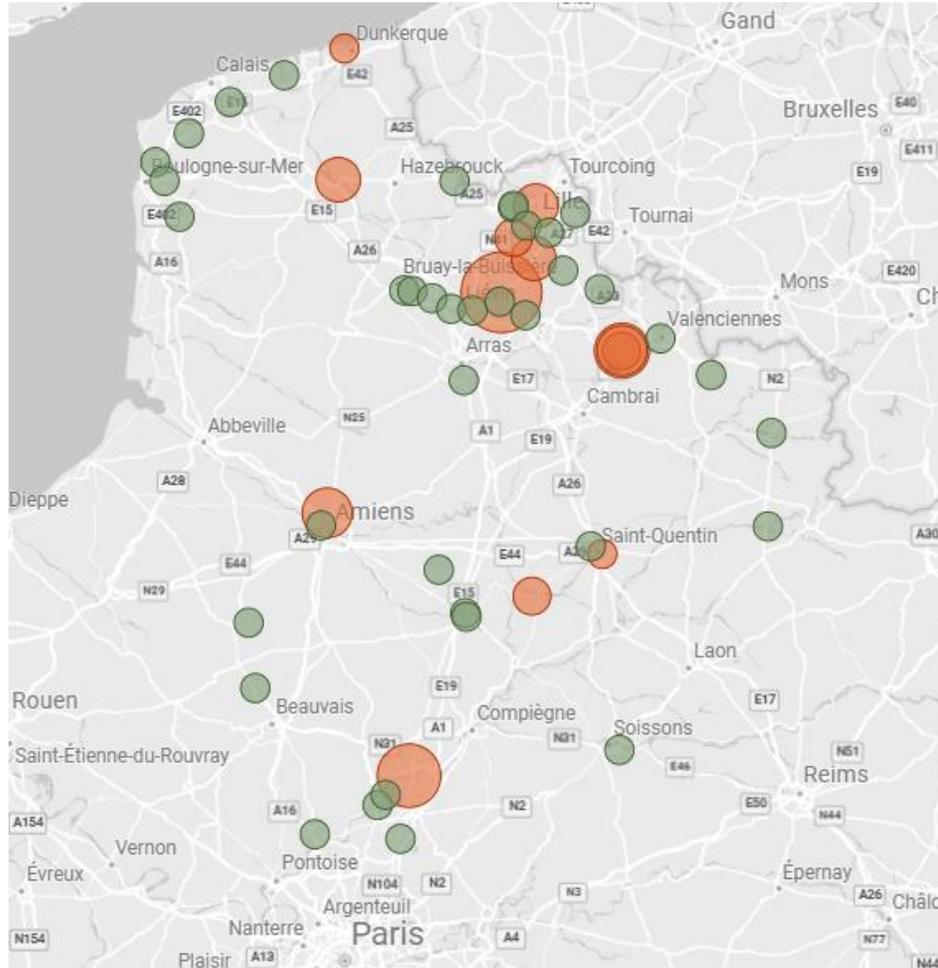
4

Quand la benne est pleine,
faites la demande de rotation sur
l'outil

Focus modalité de collecte à l'entrepôt

Flux de déchets PMCB éligibles	Modalités de reprise (à l'Entrepôt = Point de regroupement)	Type de Contenant (Mis à disposition par l'Opérateur)	Conditions requises au point de regroupement (entrepôt) = quantité minimum annuelle	Quantité min cible pour le déclenchement d'un Enlèvement (en unités pour les menuiseries, en tonnes pour les autres Flux)
Métaux	Contenant VALOBAT	Benne 30 m ³	29 tonnes / an	2,4 tonnes
Bois	Contenant VALOBAT	Benne 30 m ³	33 tonnes / an	2,7 tonnes
Plâtre	Contenant VALOBAT	Benne fermée 20 m ³	64 tonnes / an	5,3 tonnes
Plastiques	Contenant VALOBAT	Benne 30 m ³	15 tonnes / an	1,2 tonnes
Menuiseries vitrées	Contenant VALOBAT	3 à 4 unités (Racks, chevalets, palette à dossier collectées simultanément)	500 menuiseries / an	10 à 20 unités de menuiseries par rack ou chevalet
Menuiseries vitrées	Contenant VALOBAT	Benne 30 m ³	1300 menuiseries / an	112 unités de menuiseries par benne

Service de reprise à l'entrepôt contrat « Entreprise du bâtiment »



39 entreprises déjà
bénéficiaires

53 encore engagées dans le
process de contractualisation

7209 Collectes réalisées

19 000 T déjà collectées



NOS OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT

Valobat vous accompagne pour...passer au tri !



Des **formateurs agréés**
sur tout le territoire

Valobat vous accompagne pour... passer au tri !



Des **formateurs agréés**
sur tout le territoire



Une **prime** pour l'entreprise
qui trie au-delà de **4 flux**
(types de déchets)



TRIEZ +
c'est du bonus!



AVEC LA REP,
VOS DÉCHETS TRIÉS SONT
REPRIS SANS FRAIS
**AU-DELÀ DE 3 FLUX
TRIÉS, BÉNÉFICIEZ
DU BONUS**

tri+

DÉCHETS DE CHANTIER : VOTRE TRI RÉCOMPENSÉ

Inscrivez votre chantier entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2024 sur MyValobat Opérateur



Comment ça marche ?



Dès que vous triez plus de 3 flux, vous êtes éligible à la prime



Vous choisissez le chantier pour lequel vous souhaitez bénéficier de la prime



Plus vous triez de flux différents, plus le bonus augmente

Flux éligibles :
gravats inertes, métaux, bois, plâtres, plastiques, menuiseries vitrées, laines minérales, revêtements de sol souple PVC, moquettes / sols textiles, membranes bitumineuses, mousses PU (voir la liste complète sur le règlement)

COMMENT LE MONTANT DE MON BONUS EST-IL CALCULÉ ?

Nombre de flux triés



Tonnage total trié



Coefficient destination du projet*



VOTRE PRIME



VERSEMENT DU BONUS TRI+

- Une fois votre chantier terminé, pensez à le clôturer sur MyValobat Opérateur avant le 30 juin 2025.
- Si votre chantier se poursuit après le 30 juin, Valobat prendra en compte les tonnages déclarés jusqu'à cette date pour calculer votre prime.
- Votre prime est versée le mois suivant la clôture de votre chantier.

* Pour les chantiers de construction, un coefficient de 3 s'applique. Pour les chantiers de réhabilitation, le coefficient est de 1,5.

Valobat vous accompagne pour... passer au tri !



Des **formateurs agréés**
sur tout le territoire



Une **prime** pour l'entreprise
qui trie au-delà de **4 flux**
(types de déchets)



Un accompagnement au tri
via un **dispositif complet**

L'accompagnement au tri des déchets

Afin d'accompagner au tri des déchets auprès des détenteurs de déchets PMCB, Valobat a mis en place plusieurs outils et maintenant **La Hotline du Tri !**

Numéro dédié : 01 80 83 60 **79**

Nouvelle adresse : info-tri@valobat.fr



Un service d'information et de conseil sur les consignes de tri
Joignable du lundi au vendredi de
08h30 à 18h

- Le guide de tri sur l'application ValoDépôt



- Le moteur de recherche (consignes de tri) sur valobat.fr



- Le Pocket guide de tri



- Le guide de tri Détaillé « point de reprise distributeur » et « chantier »





Besoin d'un rendez-vous

Notre centre de relation client :

- Par téléphone au **01 80 83 60 70** (service gratuit + prix appel) de 8h30 à 18h du lundi au vendredi
- Par mail à l'adresse : **contact@valobat.fr**
- Via notre formulaire de contact : **<https://www.valobat.fr/contact/>**